

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Attribution d'une aide à la réhabilitation d'un logement communal à Villepôt

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 et 17 décembre 2020

E X P O S É

La communauté de communes a adopté le 17 décembre 2019 le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 qui prévoit d'aider les communes à réhabiliter les logements communaux. Le règlement d'intervention a été adopté en conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Pour faciliter la réhabilitation des logements communaux, une enveloppe d'aide de 360 000 € sur fonds propres de la communauté de communes a été programmée sur cette période de 6 ans. L'aide financière représente 50 % du montant des travaux plafonnés à 30 000 € par logement.

Par délibération du 20 octobre 2021, la commune de Villepôt a sollicité une subvention de la communauté de communes pour des travaux d'un montant de 8 304,27 € HT portant sur un logement communal conventionné avec l'Etat situé 2 rue Saint Charles au cœur du bourg.

Le bureau ayant délégation pour l'attribution des aides pour la réhabilitation des logements communaux, il est proposé d'attribuer à la commune de Villepôt une subvention d'un montant de 4 152,13 € représentant 50 % du montant des travaux de réhabilitation de ce logement communal.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'attribuer une aide d'un montant de 4 152,13 € à la commune de Villepôt pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'un montant de 8 304,27 € HT portant sur un logement communal conventionné avec l'Etat situé 2 rue Saint Charles ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 6 janvier 2022

Le Pré

Alain H



Le Président,

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20220110-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-01-2022

Publication le : 10-01-2022

Communauté de Communes Châteaubriantais
Bureau communautaire du 6 janvier 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six janvier, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU	X	
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS		X
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20220110-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-01-2022

Publication le : 10-01-2022



Le Président,

Alain HUNAUT